



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**

64 240

**Arrêté interdiction de stationner et réglementation de circuler  
sur la voie communale n°38 dite chemin Gure Nahia  
N° A115-18**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'il convient d'interdire le stationnement et régler la circulation à **compter du Lundi 07 Janvier 2019 jusqu'au Vendredi 18 Janvier 2019 inclus**, en raison des travaux de branchement d'eau potable et d'assainissement pour la maison de Mr PERNES, sur la voie communale n°38 dite chemin d'Elixaga par la société SEE MIREMONT de Guiche.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** En raison des travaux de branchement d'eau potable et d'assainissement pour la maison de Mr PERNES, le stationnement sera interdit et la circulation des véhicules sera réglementée par panneaux sur le chemin communal d'Elixaga à compter du Lundi 07 Janvier 2019 jusqu'au Vendredi 18 Janvier 2019 inclus (durée de l'intervention estimée entre 3 à 5 jours pendant cette période).

**ARTICLE 2 :** L'entreprise SEE MIREMONT, Arancette 64520 GUICHE, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren.
- L'Entreprise SEE MIREMONT à Guiche
- CAPB, Service Déchets, Pôle Pays de Bidache et Hasparren.

BRISCOUS le 17 décembre 2018

Le Maire,  
Fabienne AYENSA

